

Accéder simplement au certificat énergétique

Si la qualité de l'enveloppe du bâtiment, la performance énergétique globale et les émissions directes de CO₂ de votre logement atteignent une certaine classe énergétique, vous bénéficiez de nombreux avantages grâce au Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB®) ou au certificat Norm Verified Class. Ces deux certificats rangent le bien immobilier en sept classes (de A à G) à l'aide de trois échelles (enveloppe du bâtiment, technique du bâtiment et émissions directes de CO₂).

Qu'est-ce que Norm Verified Class?

Le certificat énergétique Verified Class, délivré par Norm Technologies AG, a été créé pour faciliter l'obtention de l'hypothèque verte. Grâce au logiciel de Norm, l'efficacité énergétique d'un bâtiment peut être évaluée sans la visite d'une experte ou d'un expert sur place. Cela réduit le temps d'attente et les coûts.

Vos avantages avec le certificat Verified Class

- Evaluation en ligne professionnelle de l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment, de la performance énergétique globale et des émissions de CO₂ de votre bien par des expertes et experts.
- La saisie des données du bien immobilier ne prend que 15 à 30 minutes.
- Vous recevez le résultat dans un délai de deux à trois semaines.
- Le Norm Verified Class coûte 650 francs hors TVA pour une maison individuelle et 950 francs hors TVA pour un immeuble locatif.

Accéder simplement au Norm Verified Class

1. Saisie des données du bien immobilier

Saisie simple des données du bien immobilier directement via l'application web sur un ordinateur de bureau ou un terminal mobile. Informations nécessaires:

- données relatives au bâtiment (année de construction, années d'assainissement, système de chauffage, travaux de rénovation effectués, etc.);
- plans du bâtiment;
- factures (électricité et chauffage);
- photos.

2. Préparation des données

L'exhaustivité est vérifiée et les données manquantes ou incomplètes sont exigées ultérieurement. Pour ce faire, une procuration est fournie directement par la personne propriétaire du bien immobilier par sa signature sur son smartphone. Généralement, une visite du bien immobilier par une experte ou un expert n'est pas nécessaire.

En l'absence de plans, ceux-ci peuvent être établis par Norm Technologies moyennant un supplément.

3. Analyse énergétique et établissement du certificat

Votre certificat Norm Verified Class est disponible directement en ligne dans un délai de deux à trois semaines. Commander Norm Verified Class:

<https://swisslife.norm.ch/fr>

Qu'est-ce que le CECB®?

Le CECB® est l'étiquette énergétique officielle des cantons. Il indique la classe énergétique de l'enveloppe du bâtiment, la technique du bâtiment et les émissions directes de CO₂ catégorisées en sept classes (de A à G). Le CECB® repose sur une méthode de calcul uniforme: les mêmes critères et valeurs de calcul s'appliquent dans toute la Suisse.

<https://www.cecb.ch/le-cecb/quest-ce-que-le-cecb/>

Vos avantages avec le CECB®

- Evaluation professionnelle de l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment, de la performance énergétique globale et des émissions de CO₂ du bien immobilier par des expertes et experts sur place.
- Le CECB® offre aux propriétaires et aux locataires des informations transparentes sur la performance énergétique de leur bâtiment. Cela leur permet de mieux comprendre la consommation d'énergie et, le cas échéant, de prendre des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique.
- Dans certains cas, des subventions cantonales peuvent être octroyées pour la mise en œuvre de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique avec le CECB® Plus.

Accéder simplement au CECB®

1. Choisir une experte ou un expert CECB®

Choisissez une experte ou un expert CECB® près de chez vous. La liste des expertes et experts est disponible sur le site

<https://www.cecb.ch/expertes/trouver-des-expertes/>

2. Demander différentes offres

Les coûts de délivrance des certificats CECB® et CECB® Plus varient selon les bâtiments, les régions et les expertes et experts. Nous vous conseillons de demander plusieurs offres assorties d'un descriptif des prestations détaillé. Le laps de temps entre la demande d'offre et l'établissement du CECB® peut varier. Nous recommandons de demander le certificat suffisamment tôt (env. un à deux mois avant la fixation du taux d'intérêt).

3. Clarifier les possibilités de subvention

Certaines communes et la plupart des cantons soutiennent l'établissement du CECB® Plus. Les subventions doivent toujours faire l'objet d'une demande avant le début des rénovations. Adressez-vous à votre experte ou votre expert CECB® ou au service en charge de l'énergie dans votre canton. Vous trouverez les adresses de ces services sur le site

<https://www.cecb.ch/le-cecb/subventions/>

4. Relever les caractéristiques de son bâtiment

L'établissement conforme d'un document CECB®/CECB® Plus passe par une visite du bâtiment par l'experte ou l'expert CECB®.

5. Faire établir un CECB® ou CECB® Plus

L'experte ou l'expert établit le document CECB® à l'aide de l'outil CECB® en ligne. Le certificat énergétique du bâtiment est enregistré dans une base de données centrale où il peut être consulté pendant une période de validité maximale de dix ans.

6. Discuter et définir la marche à suivre

Les documents CECB®/CECB® Plus vous sont remis au format papier et sous forme électronique. Entretenez-vous avec l'experte ou l'expert CECB® pour connaître l'état actuel de votre bâtiment et discutez des variantes possibles pour un assainissement énergétique.

Bon à savoir

En cas de rénovation

On entend par CECB® Plus un CECB® complété par un rapport de conseil. Le CECB® Plus doit être obtenu avant le début des rénovations. Clarifiez impérativement si le canton soutient les projets de construction par des subventions, et déposez les éventuelles demandes correspondantes. De plus, les mesures d'assainissement écologique de logements en propriété sont souvent déductibles des impôts. Le CECB® Plus ainsi que les offres liées aux rénovations doivent être remis avec la demande d'augmentation de l'hypothèque.

Les mesures prévues figurant dans le CECB® Plus doivent ensuite être mises en œuvre dans les 24 mois qui suivent le versement du financement. Une fois les mesures mises en œuvre, le CECB® doit être mis à jour afin de déterminer la valeur finale (entre A et G) et de mesurer l'«effet».

Coûts

Pour les clientes et clients hypothécaires de Swiss Life, le certificat Verified Class coûte 650 francs hors TVA pour une maison individuelle et 950 francs hors TVA pour un immeuble locatif.

Il faut compter environ 1000 francs pour un CECB® et entre 1500 et 3000 francs pour un CECB® Plus.

Important

Pour une hypothèque verte, les biens de moins de 12 mois doivent présenter un certificat Verified Class ou un CECB® de classe A ou B. Pour les biens plus anciens, le certificat Verified Class/CECB® de classe A, B ou C est accepté. Le certificat énergétique peut être remis au plus tard trois semaines après la fixation du taux d'intérêt. Si ce délai n'est pas respecté, c'est la tarification d'une hypothèque Swiss Life classique qui est appliquée.



Réponses à vos questions

Les solutions hypothécaires peuvent être structurées de différentes manières et varient selon votre situation personnelle. Celle-ci mérite un conseil sur mesure.



N'hésitez pas à appeler votre conseillère ou conseiller ou à nous contacter!

Notre équipe Hypothèques vous renseigne volontiers au 0800 873 872.
www.swisslife.ch/hypotheques

Mention légale: Swiss Life n'offre aucune garantie en ce qui concerne les sites web de prestataires tiers accessibles via un lien. De telles informations provenant de sources extérieures sont indépendantes des informations propres à Swiss Life. Les liens, liens hypertextes ou adresses web menant à un ou plusieurs autres sites servent uniquement à vous informer et ne signifient pas que Swiss Life est responsable du contenu de ces sites ou qu'elle approuve leur contenu ou leur utilisation.